

PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE ET ENERGETIQUE IVRY-PARIS XIII

Groupe de travail « biodéchets » - 30 mars 2016

Compte – rendu

Le Groupe de travail s'est tenu à la mairie du 13^{ème} arrondissement de Paris, de 18h20 à 21h50.

Présents :

Martial LORENZO	Directeur général des services	SYCTOM
Patrice FURE	Directeur de cabinet	SYCTOM
Catherine BOUX	Directrice générale adjointe en charge de l'exploitation et de la prévention des déchets	SYCTOM
Didier FOURNET	Directeur du Projet Stratégique	SYCTOM
Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques	SYCTOM
Jacques ROUDIER	Garant de la concertation	CNDP
David DELCLUZE	Direction des déchets ménagers	Métropole Européenne de Lille
Olivier CATALOGNE*	Directeur Général Adjoint	Lorient Agglomération
Léon GARAIX	Directeur adjoint du cabinet de Mao PENINOU	Mairie de Paris
Isabelle LARDIN	Services techniques	Mairie de Paris
Catherine CASEL	Adjointe au Maire	Mairie de Villejuif
France BERNICHI	Adjointe au Maire	Mairie d'Alfortville
Marie GUGLIELMETTI	Direction du développement durable	Conseil départemental 94
Anne-Sophie DE KERANGAL	Chef du service « Prévention et gestion des déchets »	Région Ile-de-France
Nicolas POUTEAU	Service « Prévention et gestion des déchets »	Région Ile-de-France
Anne CONNAN	Co-présidente	Collectif 3R
Pascale LARDAT		Collectif 3R
Daniel HOFNUNG		Collectif 3R
Gérard MARCON		Collectif 3R
Flore BERLINGEN	Directrice	Zero Waste France
Dominique PAGES		Groupe des Sentinelles d'Ivry
Roger BEAUFORT	Chargé de mission « gestion et prévention déchets »	FNE Ile-de-France
Francis REDON	Président	Environnement 93
François MOUTHON		Environnement 93
Julien LAMBERT	Secrétaire Général	Syndicat SPPE- RP
Frédéric GOURDIN	Directeur du projet IP13	Groupement IP13
Philippe HELIES	Membre de la CSS collègue « Salariés »	Groupement IP13
Cholé BRUMEL-JOUAN	Direction territoriale 93-94	GRDF
Francis VERILLON	Référent « compostage collectif »	CLCV Ile-de-France
Marie-Claude ISTA		
Chantal DUCHENE		
Isabelle MORETEAU		

*par visioconférence

Déroulement du groupe de travail :

- Mot d'accueil de Martial LORENZO, DGS du Syctom
- Présentation de Jacques ROUDIER, garant de la concertation
- Rappel des fondements du projet et des réflexions sur son évolution par Martial LORENZO
- Annonce de l'ordre du jour par Martial LORENZO
- Intervention sur les *prévisions d'évolution du gisement présentées par le Syctom et les mesures envisagées dans le Plan B'OM concernant les biodéchets*, par Flore BERLINGEN, Directrice de Zero Waste France
- Intervention sur le *schéma de collecte et de traitement des déchets ménagers* par Olivier CATALOGNE, Directeur Général Adjoint Lorient Agglomération (par visioconférence)
- Echanges
- Intervention sur la *politique de gestion des biodéchets de la Métropole Européenne de Lille (MEL)* par David DELCLUZE, Direction des déchets ménagers de la MEL
- Echanges
- Présentation du *potentiel de gisement des biodéchets et sur la politique d'incitation du Syctom* par Catherine BOUX, Directrice Générale Adjointe du Syctom
- Echanges
- Présentation de *Compos' 13 – Réseau Compost Citoyen* par Isabelle MORETEAU
- Présentation des *options d'accueil et de traitement des biodéchets dans les projet à Ivry-Paris 13* par Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Syctom
- Echanges
- Clôture du groupe de travail et rappel des prochains rendez-vous par Martial LORENZO

Prochain Groupe de travail : 4 avril 2016, thèmes « alternatives à la méthanisation sur site / valorisation énergétique »

Compte-rendu des échanges

1. Mot d'accueil, présentation du projet et des réflexions sur son évolution, ordre du jour

Martial LORENZO, DGS du Syctom, souhaite la bienvenue à tous les participants et salue la présence de Jacques ROUDIER, garant de la concertation. **Martial LORENZO** annonce que Jean-Marie CHAUMEL (Directeur Régional Adjoint de l'ADEME) étant souffrant, il ne pourra pas assurer la présentation prévue. L'ensemble des documents fournis par les intervenants seront mis en ligne sur le site internet du projet d'Ivry-Paris 13 (<http://projet-ivryparis13.syctom.fr/>).

A l'issue de la présentation du projet et des réflexions en cours sur son évolution, **Martial LORENZO** rappelle les chiffres de l'enfouissement en ISDND¹, à l'échelle du Syctom et à l'échelle régionale.

2. Présentations de Zero Waste France, de l'ADEME, de la Métropole Européenne de Lille et de Lorient Agglomération

Intervention sur les prévisions d'évolution du gisement présentées par le Syctom et les mesures envisagées dans le Plan B'OM concernant les biodéchets, par Flore BERLINGEN.

Au cours de la présentation, **Flore BERLINGEN** rappelle que le Plan B'OM s'adresse à tous les acteurs concernés par la gestion des déchets, citoyens compris. Elle insiste sur le fait que le Plan B'OM n'est pas un plan zéro déchets mais bien un plan prudent et réaliste.

Présentation des informations-clés de l'ADEME, par Catherine BOUX.

Catherine BOUX précise qu'elle ne représente pas Jean-Marie CHAUMEL, mais que le Syctom a estimé intéressant de partager les éléments de cadrage fournis par l'ADEME. **Catherine BOUX** indique que Jean-Marie CHAUMEL se tient à la disposition des participants pour toute question et demande d'information supplémentaire.

Présentation du schéma de collecte et de traitement des déchets ménagers, par Olivier CATALOGNE.

Daniel HOFNUNG, du Collectif 3R, demande si les biodéchets font l'objet d'un tri préalable avant leur traitement dans l'usine.

Olivier CATALOGNE précise que la qualité des biodéchets est suffisante pour ne pas avoir besoin d'un tri préalable. Les biodéchets sont mélangés avec des déchets verts structurants et le tri se fait sur la chaîne d'affinage.

France BERNICHI, de la mairie d'Alfortville, demande quel est le coût de fonctionnement de l'usine pour la collectivité.

¹ Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ex centre de stockage de classe 2)

Olivier CATALOGNE explique que le coût brut est de 128€ par habitant, mais que la collectivité profite d'aides qui font descendre ce coût à 104€ par habitant, soit un montant similaire à celui de toute autre collectivité. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 8,74%.

Patrice FURE, directeur de cabinet du Syctom, demande quelle est la situation géographique du centre.

Olivier CATALOGNE précise que le centre est situé à côté de la RN165, à proximité de la zone industrielle de Lorient.

Pascale LARDAT, du Collectif 3R, demande ce qu'est le fonctionnement en tunnel et s'enquiert des nuisances de l'usine.

Olivier CATALOGNE explique que les tunnels sont des espaces de compostage accéléré, pouvant accumuler 160 tonnes de matières. **Olivier CATALOGNE** reconnaît qu'il y a eu des problèmes d'odeurs au démarrage, l'usine n'étant pas suffisamment dépressurisée. Un investissement a été réalisé et les nuisances sont aujourd'hui maîtrisées. Seul le compost retourné dans le hall, qui n'est pas dépressurisé, peut dégager une odeur caractéristique. **Olivier CATALOGNE** ajoute qu'il existe de longue date une Commission Locale d'Information et de Surveillance, doublée d'une association de riverains.

Francis VERILLON, de CLCV Ile-de-France, demande combien de temps durent les processus de maturation et d'affinage.

Olivier CATALOGNE lui répond que les biodéchets passent 3 à 5 semaines dans les tunnels, puis 2 à 4 semaines sur la plateforme de maturation (avec aération forcée et retournement), soit un total de 6 à 8 semaines.

Léon GARAIX, pour la Ville de Paris, demande quelle est la superficie de la partie compostage de l'usine, le montant de l'investissement nécessaire pour l'usine et le prix de vente du compost aux normes de l'agriculture biologique.

Olivier CATALOGNE explique que l'usine occupe 2 ha, sur une réserve foncière de 7,5 ha. Le centre de traitement a représenté un investissement de 23M€ HT ; il est capable de traiter 60 000 tonnes d'ordures ménagères et 15 000 tonnes de biodéchets à l'année. Avant qu'un appel d'offres soit passé, Lorient Agglomération a organisé un groupe technique avec les élus et les services concernés. Les travaux ont commencé en 2003 et le centre a été livré en 2005.

Roger BEAUFORT, de FNE Ile-de-France, demande quel est le taux de participation des habitants au tri des biodéchets.

Olivier CATALOGNE explique que ce taux s'élève à 80% sur le territoire périurbain de l'agglomération (avec des habitants habitués au tri et des contraintes de volume du bac d'ordures ménagères dont les dimensions sont très réduites), mais à 40-50% seulement dans le centre-ville où se posent plusieurs problèmes, notamment le manque d'espace et de locaux pour le stockage des bacs.

Présentation de la politique de gestion des biodéchets, par David DELCLUZE, Direction des déchets ménagers de la Métropole Européenne de Lille

Anne CONNAN, du Collectif 3R, croit se rappeler que lors du débat public de 2009, il avait été question d'un TMB à Lille. Elle demande si les déchets verts rentrent dans les 35 000 tonnes de biodéchets collectées.

David DELCLUZE explique que dans les 35 000 tonnes collectées sont bien un mélange des biodéchets issus des collectes sélectives et des déchets verts (tontes, tailles...).

Pierre HIRTZBERGER, en tant qu'ancien cadre de la métropole lilloise, lui répond qu'il n'y a jamais eu de TMB à Lille. Il y a un centre de valorisation énergétique et un centre de valorisation organique des biodéchets.

Dominique PAGES demande comment sont transportés les biodéchets sur les péniches et si les biodéchets font l'objet d'un prétraitement.

David DELCLUZE explique que les biodéchets ne sont pas prétraités et qu'ils sont directement transportés sur les péniches dans des conteneurs.

Chloé BRUMEL-JOUAN, de GRDF, ajoute que le biogaz produit dans le centre de valorisation organique sert à alimenter les camions-bennes.

David DELCLUZE rectifie cette information : le biogaz produit lors de la méthanisation sert notamment à alimenter les bus du réseau lillois, mais pas encore les bennes à ordures.

France BERNICHI demande par qui est utilisé le compost produit par le centre de valorisation organique.

David DELCLUZE explique que le compost est utilisé par les particuliers (qui peuvent s'en procurer dans les déchetteries), les agriculteurs et les mairies.

Daniel HOFNUNG demande s'il a un tri des biodéchets au cours du processus de traitement.

David DELCLUZE rappelle qu'en tant que responsable de la collecte et de la pré-collecte, il ne dispose pas d'informations techniques précises sur l'installation. Il précise que la part des indésirables dans les collectes des biodéchets est très faible.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO, après accord de **David DELCLUZE**, propose que des réponses soient apportées par écrit par les services de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Julien LAMBERT combien de personnes travaillent dans le Centre de Valorisation Organique (CVO).

Réponse du Syctom

Martial LORENZO, après accord de **David DELCLUZE**, propose que des réponses soient apportées plus tard par les services de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Pascale LARDAT s'interroge sur l'accueil de la collecte des biodéchets par les habitants des zones denses.

David DELCLUZE lui répond qu'il n'y a pas de collecte séparée des biodéchets en zone dense, exception faite des équipements publics. Le manque d'espace sur les trottoirs explique en partie ce choix fait par la MEL. Il existe toutefois un plan de prévention des déchets et un travail sur le compostage est mené par la MEL. **David DELCLUZE** explique enfin qu'il n'est pas prévu à court terme de collecte séparée des biodéchets en zone dense.

Julien LAMBERT souhaite avoir des précisions sur la production de biogaz et sur son injection dans le réseau de GRDF. Il voudrait également avoir des éléments chiffrés sur les économies réalisées par la production de biogaz par rapport à la production d'énergie à partir de ressources fossiles.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO s'assurera que le Syctom transmette cette question aux services de la MEL.

Francis VERILLON demande si les bacs recevant les biodéchets sont compartimentés.

David DELCLUZE explique qu'il y a un bac pour les déchets ménagers et fermentescibles, ainsi qu'un autre bac pour les emballages recyclables. Les deux bacs sont compartimentés et par conséquent la benne de collecte également.

Francis REDON, d'Environnement 93, observant la progression du taux de participation depuis 2005, demande si cette hausse vient de l'action des services métropolitains ou si elle peut s'expliquer par une meilleure participation des Lillois.

David DELCLUZE précise qu'un marché de sensibilisation avec un prestataire privé a été conclu pour sensibiliser près de 400 000 foyers par an. Des ambassadeurs de tri de la MEL agissent aussi pour promouvoir le tri sélectif.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO demande que les chiffres et les ratios soient communiqués par la MEL.

David DELCLUZE avertit que les chiffres ne seront accessibles que pour la partie bi-flux, soit pour les 500 000 habitants de la MEL concernés par la collecte séparée des biodéchets.

3. Intervention du Syctom sur le potentiel de gisement des biodéchets

Intervention sur le potentiel de gisement des biodéchets et sur la politique d'incitation du Syctom, par Catherine BOUX

Catherine BOUX explique au cours de la présentation que les gros producteurs qui ne sont pas aujourd'hui collectés par le service public, ne sont pas pris en compte dans les calculs des prévisions du Syctom car la loi leur impose de se charger eux-mêmes de leurs biodéchets.

Isabelle MORETEAU, habitante du 13^{ème} arrondissement, demande comment est réparti le soutien financier apporté par le Syctom aux acteurs portant des démarches de réduction des déchets. Elle souhaite savoir si ce sont les collectivités ou les associations qui perçoivent les fonds.

Réponse du Syctom

Catherine BOUX explique qu'une association peut présenter un projet à une collectivité membre du Syctom. Ce projet est ensuite évalué lors d'une instruction partagée par le Syctom et par la collectivité, qui reçoit les financements si le projet est retenu. Le montant des aides varie selon le projet envisagé, mais pas selon le nombre de tonnes détournées.

Léon GARAIX, pour la Ville de Paris, précise qu'en complément des aides du Syctom, la ville de Paris peut aussi apporter des financements, comme pour le compostage de proximité à l'échelle d'un immeuble voire à l'échelle d'un quartier. Le dossier de demande peut être demandé à l'adresse dpe-compostage@paris.fr.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO rappelle que les fonds de soutien dont il est question relèvent de la prévention des déchets (déchets qui ne seront donc pas collectés). En ce qui concerne la collecte des biodéchets destinés à être traités, une subvention est versée par le Syctom aux

collectivités volontaires, afin de les inciter à collecter les biodéchets. Le montant du traitement par le Sycotom d'une tonne de biodéchets est exceptionnellement fixé à 5€ et les collectivités bénéficient par ailleurs d'une subvention de 30 € par tonne collectée.

Anne CONNAN demande quel est le coût de la mise en place de la collecte des biodéchets dans les deux arrondissements parisiens où une expérimentation est envisagée.

Léon GARAIX explique qu'il ne peut pas répondre précisément à cette question. Dans deux ans, un premier retour d'expérience permettra de tirer les premières conclusions. Pour le moment, les services concernés ne peuvent donner qu'une fourchette entre 3M€ et 5M€, puisque le service est nouveau et pas encore calibré (niveau de service, types de bacs mis à disposition). La collecte des biodéchets concernera dans un an 160 000 habitants ; soit entre 3 000 tonnes et 8 000 tonnes de biodéchets collectés annuellement. La ville de Paris pourra alors déterminer les quantités de biodéchets qu'il est possible de collecter en zone dense.

Réponse du Sycotom

Martial LORENZO précise à ce propos que la mise en place d'une collecte supplémentaire n'a en général pas autant d'effet que lorsqu'une collecte des biodéchets remplace d'autres collectes. **Martial LORENZO** rappelle qu'il faut aussi prendre en compte la densité de la zone de collecte et le niveau d'implication des habitants.

Sur le budget de prévention du Sycotom, **Anne CONNAN** souhaite avoir le détail des sommes dépensées ces dernières années.

Réponse du Sycotom

Martial LORENZO distingue le budget inscrit du budget réalisé. Il rappelle que les comptes du Sycotom sont publics, donc accessibles. Seuls 400 000€ (dont 300 000€ pour le compostage) ont été dépensés sur les 1,6M€ prévus initialement, faute de projets à subventionner. L'investissement a donc été limité et une refonte de la politique de prévention du Sycotom a été opérée. En 2016, **Martial LORENZO** annonce que 6,2M€ seront consacrés à la prévention, avec cette fois des engagements précis (éco-animateurs, ressourceries...).

François MOUTHON, d'Environnement 93, ne comprend pas qui, du Sycotom ou des communes, a la compétence de collecte des déchets. Il demande aussi quel est le niveau de participation des différentes communes.

Réponse du Sycotom

Martial LORENZO explique que la collecte était avant 2016 une compétence des communes. Depuis 2016 et la Loi NOTRe, ce sont les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) qui ont cette responsabilité sur le territoire du Sycotom. Une homogénéisation des modes de collecte est à venir, à l'échelle de ces EPT. Le Sycotom a la charge du traitement, y compris des biodéchets, mais propose d'aller plus loin avec des incitations financières pour faire baisser le volume de déchets résiduels à traiter. Le Sycotom s'est aussi volontairement engagé à s'occuper des collectes des biodéchets en lieu et place des collectivités, pour une durée expérimentale de 3 ans si les EPT le demandent.

Léon GARAIX précise qu'en ce qui concerne les gros producteurs, tout dépend de leur statut. S'ils sont publics, les collectivités s'en occupent alors que s'ils sont privés, ils font appel à des prestataires. Conformément aux obligations légales, la ville de Paris collecte ainsi 1 000 tonnes de biodéchets issus des sites publics parisiens (dont 54 marchés alimentaires, soit 2 000 tonnes à terme), qui sont envoyées au Sycotom pour traitement.

François MOUTHON demande quelle est l'ambition du Sycotom pour le territoire d'Est-Ensemble.

Réponse du Sycotom

Martial LORENZO rappelle que le secteur est particulièrement motivé, avec des collectivités volontaires pour lancer des expérimentations.

Roger BEAUFORT, sur les chiffres donnés par le Sycotom, demande comment sont calculés les chiffres de 130 000 tonnes de biodéchets collectés en 2023, 44 % de la population avec accès au tri et le ratio de 50kg/an/hab, et s'interroge sur la prise en compte des tonnages des gros producteurs publics.

Réponse du Sycotom

Sur ce dernier point, **Catherine BOUX** explique que la totalité des déchets produits par certains établissements publics n'est pas forcément exclusivement collectée par les services publics. Toutefois, les gros producteurs (chaînes alimentaires, associations professionnelles) sont associés aux réflexions conduites par le Sycotom.

Catherine BOUX précise que les chiffres du Sycotom sont construits à partir d'études locales, qui permettent de déterminer le potentiel de biodéchets captables, le taux de participation des habitants et la capacité de la collectivité à mettre en place une collecte séparée des biodéchets sur son territoire. Les résultats de ces études permettent ensuite de fixer des objectifs généraux à l'échelle du territoire du Sycotom, en prenant en compte des données démographiques.

Catherine BOUX estime que les chiffres ainsi obtenus sont pertinents et ambitieux, au regard des retours d'expérience de Lille et de Lorient. Elle rappelle que les résultats de ces études sont disponibles.

Roger BEAUFORT en conclut que les chiffres existants ne sont qu'une extrapolation des données existantes. Il souhaite donc savoir s'il existe un document maître justifiant ces chiffres.

Réponse du Sycotom

Catherine BOUX lui répond que le Sycotom dispose des études décrites précédemment, qui portent sur les gisements captables et sur les potentiels de chaque territoire.

Roger BEAUFORT demande à partir de quels chiffres a été élaboré le scénario retenu pour le territoire d'Est-Ensemble. Dans les 130 000 tonnes de biodéchets prévues en 2020 par le Sycotom, il souhaiterait savoir quelles seraient les proportions des gros producteurs et des habitants.

Réponse du Sycotom

Catherine BOUX explique qu'il n'est pas possible d'avoir ces chiffres autrement que par extrapolation à l'échelle de l'ensemble du territoire. Toutefois, ceux-ci sont disponibles, par producteur et par territoire, dans les études réalisées par le Sycotom (comme à Ivry-sur-Seine en 2010).

Flore BERLINGEN aimerait que le Sycotom explique le détail de ses hypothèses et qu'il partage les bases utilisées pour ses calculs, afin d'avoir un débat de qualité.

Réponse du Sycotom

Catherine BOUX explique que l'information est disponible dans les études locales. Le chiffre des 130 000 tonnes a été calculé à partir des études réalisées, en fonction du gisement

captable et des capacités de déploiement des collectes sélectives par les collectivités. En 2010, **Catherine BOUX** rappelle que Le Syctom avait diffusé l'étude sur le bassin versant d'Ivry-sur-Seine.

Flore BERLINGEN souhaiterait pouvoir discuter plus précisément des hypothèses

Réponse du Syctom

Catherine BOUX lui répond que le détail des chiffres, producteur par producteur, pourra être partagé, afin d'expliquer le ratio de collecte de 50kg/an/habitant.

Flore BERLINGEN voudrait que soient comparées les bases utilisées pour calculer le ratio de collecte séparée des biodéchets du Syctom (22kg/an/hab) et celui de Zero Waste France (32kg/an/hab).

Roger BEAUFORT estime que le scénario retenu pour Est-Ensemble, dont les hypothèses pourraient faire débat, n'est pas très ambitieux et qu'il comporte donc une marge de progression. Il explique lui aussi vouloir les chiffres sur les gisements globaux pour mieux comprendre les hypothèses du Syctom et pouvoir les comparer à celles du Plan B'OM.

Jacques ROUDIER, garant de la concertation, souhaite que toutes ces études, qui ont déjà été diffusées précédemment, soient mises en ligne sur le site internet du projet, afin de comprendre comment le Syctom est passé de coups de projecteur locaux à des prévisions globales.

Chantal DUCHENE, d'Ivry-sur-Seine, demande au Syctom quelles actions il entend mener sur des territoires non-sensibilisés pour diminuer les déchets et moins recourir à des capacités de traitement, contrairement au territoire d'Est-Ensemble où la population s'est engagée contre d'anciens projets du Syctom avec une ambition de réduire la production de déchets.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO rappelle qu'il n'est pas fait de discrimination entre les collectivités du territoire du Syctom. Le dispositif de soutien à la prévention et aux collectes de biodéchets a fait l'objet d'une large diffusion auprès de tous les territoires.

Chantal DUCHENE s'interroge sur les moyens à mettre en place par le Syctom pour encourager les collectivités qui ne se sont pas encore impliquées dans une démarche de prévention des déchets.

Réponse du Syctom

Catherine BOUX explique qu'à partir des différents retours d'expérience, le Syctom a constitué des documents mis à disposition des collectivités, dont un plan d'accompagnement des collectivités décrivant les différents dispositifs existants. Des demi-journées sont régulièrement organisées par le Syctom pour partager les initiatives des collectivités, notamment sur les biodéchets (collecte des biodéchets des cantines scolaires à Ivry-sur-Seine, collecte des biodéchets des marchés à Pantin par exemple).

Martial LORENZO informe les participants qu'Hervé MARSEILLE, Président du Syctom, a écrit aux 84 communes adhérentes pour leur expliquer les dispositifs existants.

Chloé BRUMEL-JOUAN souhaite avoir des précisions sur la redevance spéciale, comme incitateur de la collecte pour les producteurs privés.

Réponse du Syctom

Catherine BOUX confirme que cette redevance est appliquée, mais qu'elle ne constitue pas un bon indicateur pour estimer le gisement des déchets non-ménagers collectés par le service public. Catherine BOUX explique que 20 à 30% des déchets collectés sont non-ménagers.

Francis VERILLON partage son expérience du compostage collectif. Il a pu constater que 100kg de biodéchets produits annuellement par foyer pouvaient être détournés et que les prévisions du Sycotom ne sont donc guère éloignées (s'il y a 2 habitants par foyer en moyenne). Il estime que la marge de manœuvre reste énorme, car ces 100kg/an/hab représentent 1/6^e des OMr produites. Le ratio du Sycotom lui paraît donc réaliste, mais il reste critique sur l'ambition de ce scénario.

Francis REDON, constatant que Paris a retenu une fourchette plutôt basse (sur un territoire où la mise en place de collectes séparées est compliquée), estime qu'il s'agirait d'avoir de meilleures estimations avant d'investir 2Md€ dans le projet d'Ivry-Paris XIII, qui pourrait devenir inutile si les quantités de biodéchets collectés sont supérieures aux prévisions.

Réponse du Sycotom

Martial LORENZO lui répond que ce ne sont pas 2Md€ dont il est question mais 950M€, la différence correspondant au coût de fonctionnement du service public de l'actuelle puis de la nouvelle usine d'Ivry-Paris XIII entre 2015 et 2038.

Martial LORENZO considère que 50kg/an/hab est déjà une belle ambition, car le territoire part de très loin. Il rappelle à cet égard que 160 tonnes de biodéchets, issus de collectes expérimentées par la Ville de Paris, ont été traitées en 2015 par le Sycotom.

Roger BEAUFORT compare l'ambition de la ville de Paris, qui prévoit de collecter 100 000 tonnes de biodéchets en 2020, aux 130 000 tonnes de biodéchets prévues par le Sycotom en 2023.

Réponse du Sycotom

Patrice FURE, directeur de cabinet, rappelle la différence entre les deux extrémités de la fourchette estimée par la Ville de Paris pour son expérimentation de la collecte séparée des biodéchets dans les 2^e et 12^e arrondissements. Le différentiel, entre les 3 000 tonnes de l'hypothèse basse et les 8 000 tonnes de l'hypothèse haute, appelle beaucoup de réserve sur les tonnages collectés à l'échelle globale de Paris.

Léon GARAIX confirme qu'il faudra attendre un an et demi avant de pouvoir affiner la fourchette. Rien qu'en définissant le périmètre de la collecte, la marge d'erreur sera réduite. Mais il rappelle aussi que le territoire a des difficultés liées notamment à sa densité.

Présentation de Compos' 13 – Réseau Compost Citoyen, par Isabelle MORETEAU, habitante du 13^e arrondissement.

Au cours de la présentation, **Isabelle MORETEAU** précise que sur le terrain étudié (200 foyers en logement social), 150 foyers participaient réellement au compostage collectif.

4. Intervention du Sycotom sur les alternatives à la méthanisation sur site

Présentation de Pierre HIRTZBERGER

Flore BERLINGEN demande quels sont les projets du Sycotom pour accueillir 130 000 tonnes de biodéchets.

Réponse du Sycotom

Pierre HIRTZBERGER explique que des capacités d'accueil sur les sites existants sont à l'étude et que d'autres seront aménagées sur les sites en projet (dont Romainville) afin d'assurer une réponse de proximité aux besoins d'exutoires pour les futures collecte(s) séparée(s) des collectivités. Des centres de transfert sont prévus par le Sycotom à court et moyen terme.

Flore BERLINGEN estime qu'avec de tels moyens, le Sycotom ne pourra pas recevoir 130 000 tonnes de biodéchets.

Réponse du Sycotom

Pierre HIRTZBERGER lui répond que les biodéchets seront traités hors de la zone dense avec des coopérations avec des acteurs externes.

Roger BEAUFORT considère que la question du choix entre les deux options² ne se pose pas puisque la seconde option permettrait de couvrir une bonne partie des 130 000 tonnes. Il ne voit pas l'utilité de l'option de compostage de 8000 tonnes tant le besoin est grand.

Réponse du Sycotom

Pierre HIRTZBERGER explique qu'il faut prendre en compte le contrat initial (qui prévoyait 8 000 tonnes de compostage sur place) ainsi que la place disponible sur le site. Le choix n'est donc pas acté.

Anne CONNAN s'interroge sur l'intérêt de préparer les biodéchets avec des machines et fait savoir qu'elle voudrait visiter, en tant que voisine de la future usine, une installation du même type pour mieux en estimer les nuisances. Elle demande aussi combien de temps resteront les biodéchets sur le site.

Réponse du Sycotom

Pierre HIRTZBERGER répond que les biodéchets étant difficilement manipulables avec les moyens habituels (dans la mesure où ils fermentent rapidement), le pulpage est une alternative intéressante pour le transport dans de bonnes conditions avec aucune odeur notamment. Il précise que ce genre d'installation existe déjà, notamment à Villeneuve-Saint-Georges, et que ces installations sont adaptées aux besoins d'une zone dense.

Anne CONNAN s'étonne que les biodéchets soient si difficiles à manipuler. Elle se demande si le pulpage est vraiment nécessaire s'il n'y a pas de méthanisation de la pulpe dans un second temps.

Réponse du Sycotom

Pierre HIRTZBERGER explique que le pulpage des biodéchets est une nécessité pour préparer leur externalisation sans risque de nuisance, puisqu'il n'est pas possible de les traiter sur place.

Marie-Claude ISTA estime que l'installation envisagée paraît démesurée par rapport au volume de biodéchets à traiter, surtout quand on la compare avec le dispositif mis en place à Lille (transport de biodéchets par conteneurs sur des péniches). Elle craint en outre que cette solution ne devienne rapidement obsolète quand le volume de biodéchets issus des collectes séparées augmentera. La

² (NB : avec ou sans traitement sur place par compostage de 8.000 tonnes de biodéchets)

solution du Syctom lui paraît coûteuse et complexe, et elle se demande si un simple transport des biodéchets vers des territoires agricoles, où ils pourraient être facilement utilisés, ne serait pas suffisant.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER rappelle qu'à Lille, les conteneurs sont remplis en partie avec des déchets verts plus facilement manipulables alors qu'à Paris le produit de la collecte sera beaucoup plus liquide. Le fonctionnement de l'installation n'est pas si complexe, le processus sera le suivant : déferailage, broyage, injection d'eau, pompage. **Pierre HIRTZBERGER** souligne les avantages de la pulpe, soit son transport facilité et sa non-fermentation. Pour le Syctom, le pulpage est une solution adaptée pour les zones denses (appliquée ailleurs en Europe) quand il n'est pas possible de traiter les biodéchets sur place.

Francis VERILLON comprend que la pulpe serait plus « méthanisable » que « compostable » et s'interroge sur l'utilité de deux lignes de tri tel que décrit dans la seconde option.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER lui répond que la pulpe est plus destinée à la méthanisation, tout en constituant une solution pratique pour transférer des quantités massives de biodéchets. Il rappelle enfin qu'un compostage peut être envisagé à l'issue de l'étape de méthanisation.

Francis VERILLON s'étonne que le Syctom envisage d'ajouter de l'eau alors même qu'il veut éviter que les biodéchets ne fermentent.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER explique que l'injection d'eau permet de pomper facilement la pulpe, en réduisant fortement les émanations d'odeurs et le risque de débordement, tout en assurant de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.

Dominique PAGES demande comment le Syctom entend laisser la pulpe 3 semaines sur le site dans des conteneurs, en milieu urbain. **Dominique PAGES** souhaite aussi visiter un site de ce type.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER précise que les biodéchets ne resteront 3 semaines sur le site que si l'option du compostage sur site est retenue. Si c'est la solution du pulpage qui est choisie, les biodéchets ne resteront que 3 jours maximum sur le site, entre leur réception, leur transformation et leur évacuation. Au cours des 3 jours, la pulpe serait hygiénisée à 70° pendant une heure au moins (en vertu de la réglementation SPA3, sur les sous-produits animaux de catégorie 3). La pulpe constituerait un produit stable et permettrait d'accueillir des biodéchets en quantité importante.

Flore BERLINGEN demande s'il existe des exemples d'installations qui transforment la pulpe en compost.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER explique que le digestat peut être composté après méthanisation.

Chloée BRUMEL-JOUAN compare la pulpe à une sorte de compost liquide, comme c'est le cas sur de nombreux sites agricoles avec des épandages.

Flore BERLINGEN considère que le procédé de pulpage est exclusivement lié à celui de la méthanisation et que le Syctom aurait donc déjà fait un choix (entre méthanisation et compostage de la pulpe).

Roger BEAUFORT précise que sur les outils existants, il n'y a pas forcément de méthanisation à la clé (c'est le cas pour la pulpe issue de l'usine de Villeneuve-Saint-Georges, mais pas de celle d'Etampes qui est compostée). Il ajoute que l'ORDIF a récemment produit un document faisant le point sur les réglementations et sur les installations existantes. Il demande au Syctom s'il a effectivement d'ores-et-déjà retenu la solution de la méthanisation.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER lui répond que les réflexions sur le projet sont toujours en cours mais que le Syctom estime à ce jour que la méthanisation de la pulpe constitue la meilleure solution, compte tenu du gisement à traiter et de la possibilité de produire de l'énergie, contrairement au simple compostage.

Roger BEAUFORT s'étonne qu'une hygiénisation de la pulpe soit nécessaire si celle-ci est destinée à être méthanisée.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER explique qu'il convient de prévoir une hygiénisation de la pulpe dans les deux cas (compostage ou méthanisation), conformément aux avis de l'Etat sur les SPA3. Au moins le Syctom est sûr que le produit qui sort sera compatible avec les normes actuelles et à venir.

France BERNICHI demande des précisions sur la production externalisée de biogaz.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER explique que le biogaz sera en priorité injecté dans le réseau de gaz naturel.

Anne CONNAN comment le Syctom envisage le transport des citernes.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER explique que la pulpe pourrait être transportée par camions mais aussi par voie d'eau, sur des péniches équipées de racks à citernes.

Martial LORENZO rappelle que la voie d'eau est privilégiée dans le projet, dans lequel il est prévu d'aménager un accès direct à la Seine par tunnel. Il ajoute que le Syctom ne souhaite pas que les biodéchets soient transportés par camions.

Martial LORENZO insiste sur le fait que l'espace disponible sur le site constitue une donnée déterminante. Il rappelle que le Syctom est dans une démarche de recherche de solution pour éviter la méthanisation sur site. **Martial LORENZO** explique enfin qu'un prétraitement des biodéchets est indispensable en vue de leur externalisation.

Pascale LARDAT considère qu'il est logique d'externaliser les biodéchets vers des territoires facilement accessibles, où les produits issus du traitement des biodéchets pourront être utilisés sur place. Elle s'interroge aussi sur les moyens de transport des biodéchets utilisés à San Francisco et à Berlin. **Pascale LARDAT** estime aussi qu'il est nécessaire d'évaluer la consommation électrique de cette technologie.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER confirme que le Syctom entend bien valoriser les biodéchets sur des sites à proximité desquels pourraient être utilisés les produits issus de la valorisation. Il insiste aussi sur le fait que les quantités d'énergie produites lors la méthanisation couvrent largement les besoins liés au fonctionnement de ces installations. **Pierre HIRTZBERGER** rappelle enfin que le règlement européen SPA3 impose des normes très contraignantes, qui n'existent pas à San Francisco, où les biodéchets peuvent être triés manuellement.

Martial LORENZO informe les participants que le Syctom mènera des recherches sur les distances parcourues par les camions-bennes à Berlin et à San Francisco, les sujets du traitement et du transport des déchets étant liés. Il rappelle les contraintes spécifiques de Paris qui est la ville la plus dense du monde.

Léon GARAIX, constatant qu'il existe un débat méthanisation/compostage, considère qu'il y a un besoin d'éléments objectifs pour la suite des discussions sur le projet.

Isabelle MORETEAU insiste sur la nécessité de recourir en priorité au compostage de proximité, qui permet d'éviter le transport, tout en reconnaissant que cela ne concerne que de petites quantités. Elle indique à ce propos que la semaine du compostage de proximité se tiendra début avril, avec une porte ouverte de l'installation de compostage du square Héloïse-et-Abélard le 8 avril.

5. Clôture de la réunion

Martial LORENZO rappelle les prochaines échéances et remercie les participants.

- Groupe de travail n°3, thèmes « alternative à la méthanisation sur site / valorisation énergétique » du 4 avril
- Comité de Suivi du 21 avril
- Groupe de travail n°4, thèmes « intégration du projet / accompagnement du projet » du 12 mai

Le Groupe de travail se termine à 21h50.